

## Monsieur le commissaire enquêteur

**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE préalable à l'autorisation unique requise au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques) et visant à déclarer d'intérêt général la restauration du trait de côte, et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor**

Dates : du 12 avril 2016 au 30 mai 2016.

Communes d'Hossegor, de Capbreton, de Seignosse.

**Observations relatives à l'étude d'Impact soumise à enquête publique.**

### Présentation du problème

#### Chasse et tourisme

A l'origine, en 1876, la mise en relation du lac d'Hossegor avec le Boucarot, via un chenal, avait pour objectif de créer une chasse au jusant (marée descendante) dans le Boucarot, (port de Capbreton d'alors) qui avait la fâcheuse tendance à s'ensabler. Ici, la chasse est un concept qui consiste à évacuer vers la mer le sable qui se dépose sur le fond. Cela se fait au moyen d'un courant d'eau (une chasse d'eau).

En 1960, pour des raisons touristiques, on mit une limite à cette chasse, en introduisant un seuil (obstacle partiel) à l'écoulement au droit du Pont Notre Dame dans le chenal. Le seuil est un mur qui devait permettre de maintenir un niveau d'eau dans le lac à marée basse.

Dans son étude qui nous semble au demeurant relativement bien faite, Rivages Pro tech analyse le problème de la cinétique de l'ensablement naturel du lac, qui conduit à son dragage. Rappelons que selon nous, le dragage ne peut être qu'une réponse économique liée à l'attrait touristique du lac marin. Écologiquement, ce lac comme toute pièce d'eau a pour évolution naturelle son comblement en dehors de tout autre phénomène géologique.

#### Le seuil

**Il semblerait que le seuil joue un rôle important dans l'ensablement du lac.** Rivages Pro Tech trouve sa hauteur à 0,25 m NGF (Nivellement Général de France). Rivages Pro Tech indique que " *les études sont en général faites avec un seuil -0,5 m...* "

✓ la côte exacte du seuil a pu être dégagée des mesures de niveaux d'eau de l'appareil à l'entrée du lac. En effet, le niveau d'eau dans le lac diminue lentement au cours du jusant, régulièrement jusqu'à la même côte : celle du seuil. D'après les 15 jours de mesures hydrodynamiques entre le 15 et le 30 Mars, la côte du seuil est de : **+ 0.25m NGF.**

Attention, cette côte mesurée est largement supérieure à la côte « théorique » du seuil jusqu'ici rencontrée dans les différentes études (autour de -0.50m NGF).

Texte 1: Extrait Rivages Pro Tech sur la hauteur du seuil

Toutefois, il semble qu'il existe deux côtes officielles supplémentaires. L'une proviendrait du SIVOM à +0,52 NGF, et une proviendrait d'un document de la DDE de 1982 à -0,05. Rajoutons enfin celle de la SPSH <sup>1</sup>, qui situerait le seuil à -0,15. **Nous avons donc 5 hauteurs de seuil avec une amplitude de variation de 1 m, ce qui est étonnant.** Et curieuse-

---

<sup>1</sup> SPSH : Société des Propriétaires de Soorts Hossegor

ment c'est la dernière côte qui est retenue dans l'étude d'impact, après qu'elle ait été repoussée d'un revers de mains lors des réunions dites de concertations.

En fait, il semblerait que nous soyons ici face à une perte de mémoire sociétale classique. Si nous en croyons la SPSH, un premier seuil a été édifié en 1960, à la côte de -0,5 m NGF. Puis ce seuil aurait été surélevé et porté à - 0,05 m NGF en 1983. Ceci lors des travaux de mise en place de l'épi courbe sur la zone sud est de 1984. Ce seuil serait maintenant à la côte -0,15 m NGF, et plus tout à fait horizontal. La cote indiquée par Rivages Pro Tech serait, selon la SPSH, une mesure de la hauteur d'eau à marée basse et non la hauteur du seuil.

Pour les marins, le 0 NGF, celui des cartes terrestres (de l'IGN), ne présente que peu d'intérêt. C'est le cas ici, ce repère ne s'inscrit pas dans le flux et le reflux des marées. Pour en tenir compte, il faut se placer dans une autre référence, le zéro hydrographique ou 0 des cartes marines (SHOM). Dans notre situation, le 0 NGF (Nivellement Général de la France) se trouve à 2,094 m au dessus du 0 des cartes marines (zéro hydrographique).

Le zéro des cartes marine indique par convention le niveau des plus basses mers. Il varie d'un lieu à un autre, c'est celui qui exprime les fonds marins. Lorsque la sonde (valeur numérique) portée est positive, elle indique la hauteur d'eau minimum (ou profondeur) que l'on trouve sous la surface (lors des plus basses mers). Il faut y ajouter la hauteur d'eau de la marée, qui se calcule par la règle des douzièmes en fonction du marnage (différentiel entre le niveau le plus haut et le niveau le plus bas de la marée). Le marnage est fonction du coefficient de marée. Par exemple, une sonde portée 2, avec une hauteur de marée de 3m, indique qu'à l'instant du calcul de marée, le marin disposera d'une profondeur de 5 m (2+3). Lorsque la sonde est négative, elle est soulignée; elle indique un objet, une roche, une épave qui peut affleurer ou être au sec dans certaines marées. Par exemple, sur une sonde portée -2, dans les mêmes conditions le marin ne dispose que de 1 m d'eau (-2+3). Il risque de s'échouer ou percer sa coque, ce qui serait ennuyeux.

Dans son étude, Rivages Pro Tech proposait plusieurs modifications du seuil :

- Suppression
- Baisse de 0,5 m
- Maintien
- Rehaussement de 0,5 m
- Rehaussement de 1 m
- etc ...

La figure 1 donne la hauteur de l'eau en fonction de la hauteur du seuil <sup>2</sup>, de l'heure de marée et de son coefficient. Une marée dure à peu près 6 heures 12 minutes, et est exprimée en heure marées (6h). Il s'écoule environ 12 heures 25 entre deux étales de marées hautes. Le flux (flot) à marée montante, et le reflux (jusant) à marée descendante seront considérés identiques.

Attention, le remplissage du lac ne se fait que lorsque le niveau de la mer est au dessus du seuil. La vidange (jusant) est plus complexe, et on aura un effet retard. Il se produit tant que le niveau d'eau du lac est supérieur au seuil, et que le niveau de la mer est plus bas que le seuil. De même, il est vraisemblable qu'une (petite) partie de l'eau qui rentre dans le lac ressort par les nappes souterraines, et que le lac reçoit de l'eau souterraine par

---

<sup>2</sup> La hauteur du seuil prise en référence ( seuil actuel) est la côte +0,25 NGF, le seuil haut est à + 0,75 NGF

des sources, déséquilibrant le jusant. En montant le seuil de 0,5 m, on diminue le flot (entrée marée montante) de 30 minutes à 1 heure environ. Mais cette donnée dépend de la hauteur initiale réelle du seuil.

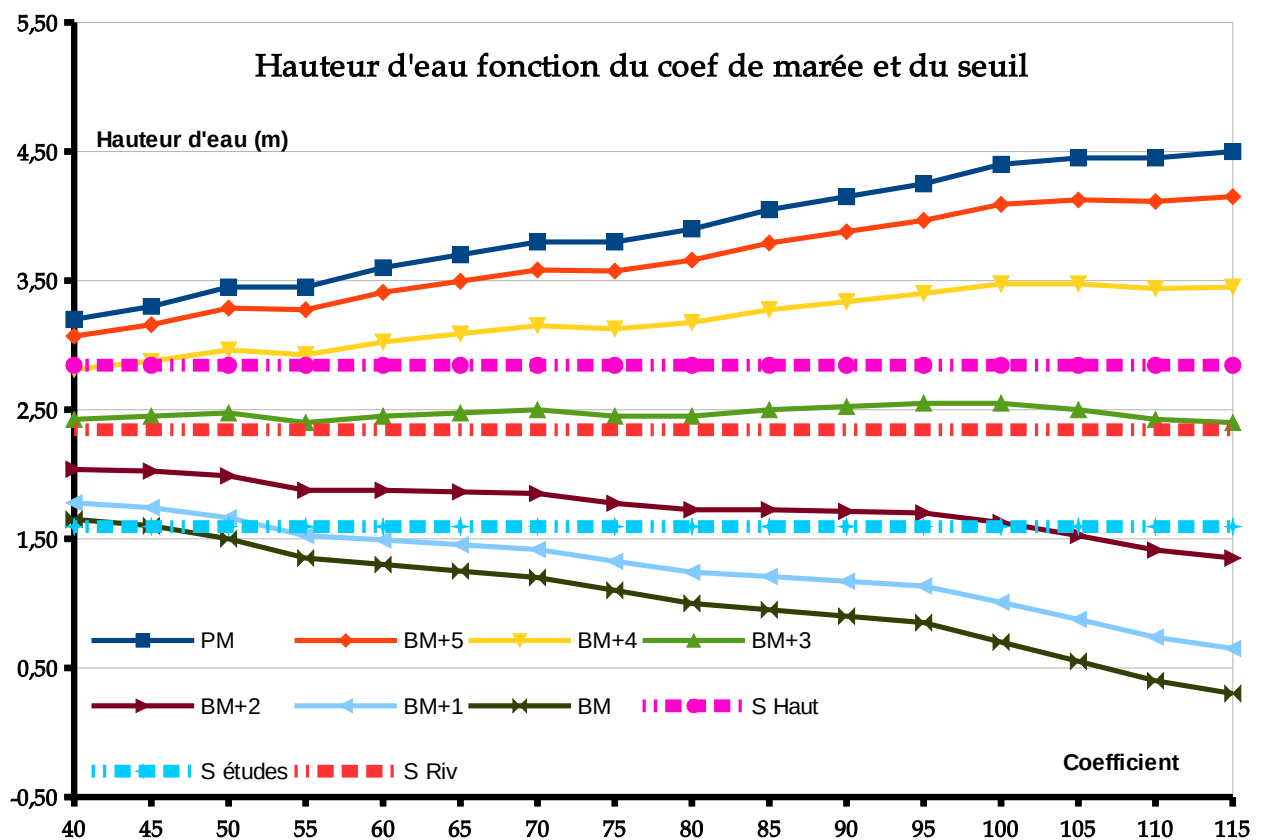


Figure 1: Hauteur d'eau, seuil, et marées

D'après les données de Rivages Pro Tech, les vitesses <sup>3</sup> de remplissage (flot), et de vidange (jusant), ne sont pas les mêmes. Il existerait une vitesse de vidange globalement plus faible que la vitesse de flot. Or, la quantité de MES (Matière En Suspension) transportée par la matrice dépend de la vitesse. Plus la vitesse est lente, plus les matières en suspension tendront à se déposer, et à rester plaquées au fond. Ce sont les vitesses plus lentes ou nulles qui expliquent le dépôt des sédiments provenant de l'extérieur du lac.

La masse de MES qui se dépose est estimée à 10 % de la masse en mouvement. Si le fond monte, la quantité de MES diminue, et son dépôt aussi.

### Les extractions ou dragages

Rivages Pro tech donne la liste des dragages qui ont été effectués sur le lac. Les dragages sont effectués en inter saison estivale. Le premier semble avoir été fait en 1973, soit quasiment un siècle après la transformation de l'étang d'eau douce en lac marin. **Les trois premiers dragages se font sur des sédiments d'un siècle de dépôts maritimes.**

Année	1973-1983	1985-1986	1 992	1 999
Zone	Nord	Sud	Chenal central	Sud Est épi
Volume M <sup>3</sup>	650 000	NC	250 000	35 000

Tableau 1: Historique des dragages

<sup>3</sup> On parlera de gradients de vitesse, les vitesses sont variables en tout point et tout lieu. Elles sont aussi fonction des différences de hauteur des masses d'eau en mouvement, de leur épaisseurs locales, des vents...

Les volumes et les zones draguées sont donnés -Tableau 1- les zones -Figure 2-.

Le premier dragage se fait au fond du lac, et ne concerne pas les études suivantes. En effet, cette zone est une zone particulière, qui contient essentiellement des limons, des vases. Le deuxième semble avoir été de faible amplitude, et avait pour objectif d'enrichir quelques plages du lac.

Le troisième a été effectué en 1992-1993, **Rivages Pro Tech indique que l'extraction de 250 000 m<sup>3</sup> de sable de 1992 a été " brutal "**. Pour confirmer cette affirmation, dans une de ses études de la SPSH (Société des propriétaires de Soorts Hossegor), rapporte : <sup>4</sup> :

- *" Dans les mois qui suivent cette deuxième série de dragages, on constate la formation d'un cordon continu de vase noire de 10 à 30 m de large au pied de toutes les plages Sud Ouest, voir photo n°9, avec dégagement d'odeurs pestilentielles (hydrogène sulfuré). En été 1993, la Plage Blanche est désertée et les odeurs sont perçues jusqu'au centre d'Hossegor. "*

Plus loin, toujours dans le même document une explication est proposée :

- *" qu'une baisse du pouvoir d'auto-épuration du lac, provoquée par un déficit d'oxydation de la surface du sable, avait commencé depuis longtemps, "*

- *" que les derniers dragages avaient fait franchir un seuil au delà duquel l'écosystème était devenu incapable d'assurer son auto-épuration. "*

Dans cette étude, la SPSH propose des pistes d'explications, entre autre :

- *La mise à l'air, deux fois par jour, des fonds de sable, permet la respiration de tous les organismes végétaux et animaux ainsi que des micro-organismes et le maintien d'un potentiel d'oxydo-réduction positif sur une certaine épaisseur : les anciens se souviennent du "sable mousse" chaud recouvrant le banc de sable central.*

- *Les dragages ont provoqué la disparition de beaucoup de ces surfaces de sables "vivants", surtout dans le Sud du lac, réduisant ainsi considérablement la capacité d'auto-épuration de l'écosystème du lac.*

- ***Zones où les fonds restent immergés à marée basse** Ces fonds, moins oxydés que les précédents, étaient cependant dans un équilibre d'oxydo-réduction favorable (en raison de la teneur en oxygène des eaux vives) et contribuaient également à assainir l'eau chargée de matières organiques entrant dans le lac.*

- *En remaniant complètement ces fonds, les dragages font basculer le potentiel d'oxydo-réduction dans le négatif et favorisent la formation de vase.*

Le dragage projeté ressemble à celui de 1992 : quasiment les mêmes zones et les mêmes volumes (180 000 à 220 000 m<sup>3</sup>). Les mêmes causes ne risquent elles pas de produire les mêmes effets ?

---

<sup>4</sup> [Le lac Marin d'Hossegor un écosystème original SPSH 2003](#)

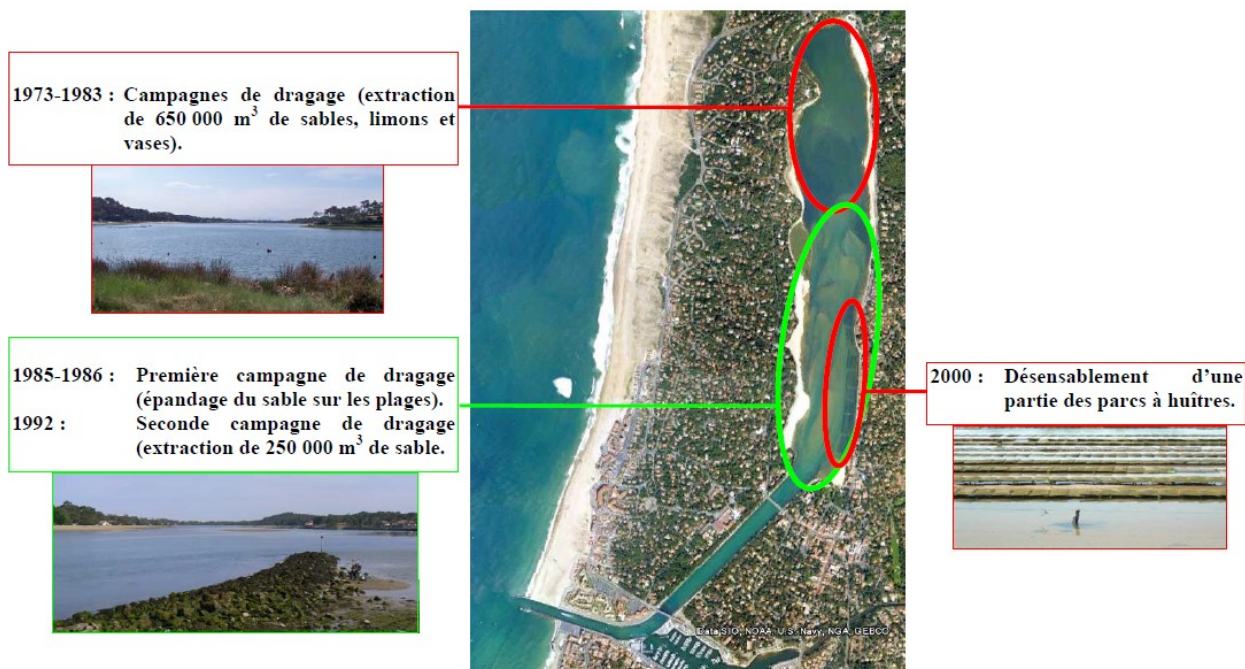


Figure 5 - Cartographie des dragages du lac (Source : Google Maps – Rivages Pro Tech - 2011)

Figure 2: Historique des dragages

## Modèle prédictif

### Réalité d'un modèle

Rivages Pro tech a utilisé un modèle pour évaluer les transferts de sables. Ce modèle ne s'intéresse qu'à l'ensablement du lac, donc de la partie sud. D'après Rivages Pro Tech, nous pouvons considérer que cette zone couvre 60 des 90 ha du lac, soit 67 % de la surface. Nous ne tenterons pas d'expliquer rapidement comment fonctionne ce genre de modèle prédictif. Nous n'entrerons pas dans les détails, nous ne ferons qu'évoquer les grandes lignes de la procédure.

Quatre étapes sont nécessaires pour faire une étude:

- La création d'un modèle (original), ou l'adaptation d'un modèle généraliste.
- La validation du modèle.
- Les modélisations (détermination hypothèses testées, cohérence des réponses).
- L'analyse des résultats.

Rivages Pro Tech utilise MOHID <sup>5</sup>, un modèle général libre de droits. Il a été utilisé pour évaluer des courants influents sur la qualité des eaux de baignade des plages de Barcelone, et dans la baie de St Jean de Luz.

Le modèle a été adapté au lac. Le modèle doit ensuite être validé en comparant les prédictions à des réalités connues et mesurées. Sur la seule période connue, celle de 1992 à 2010. Il existe une suspicion légitime, non pas sur le modèle mais sur son adaptation. Il prévoit de forts remplissages en 18 ans, **alors que peut être il ne modélise que les perturbations introduites par la "brutalité" (dixit Rivages Pro tech) du dragage de 1992.** Dragage, qui rappelons le, avait selon la SPSH détruit l'équilibre de fonctionnement du lac.

<sup>5</sup> <http://www.mohid.com/>

Nous notons que le modèle ne pouvait pas avoir été validé sur la variation de la hauteur du seuil, pas plus que sur son adaptation à la montée des fonds résultants des dépôts successifs de sable au long du temps.

### Modélisation hypothèse de départ bonne ou douteuse ?

Si l'étude de Rivages Pro tech nous semble particulièrement intéressante, l'hypothèse de la linéarité de l'ensablement avec le temps nous interpelle, et c'est bien le seul détail qui nous paraît douteux de cette étude. Tout utilisateur de modèles numériques connaît ce problème. La prédiction d'un modèle dépend de ses équations, mais aussi et surtout des coefficients d'adaptation, et de la qualité de sa validation. Rivages Pro Tech estime que l'entrée du sable dans le lac est linéaire dans le temps, autrement dit d'une année sur l'autre le flux de sable est constant -Figure 3- (hors perturbation exceptionnelle par un aléas climatique ou autre). Le modèle linéaire est toujours le plus simple à maîtriser, et avec deux points de référence (la bathymétrie de 1993, et celle de 2010), il était difficile de proposer une autre évolution.

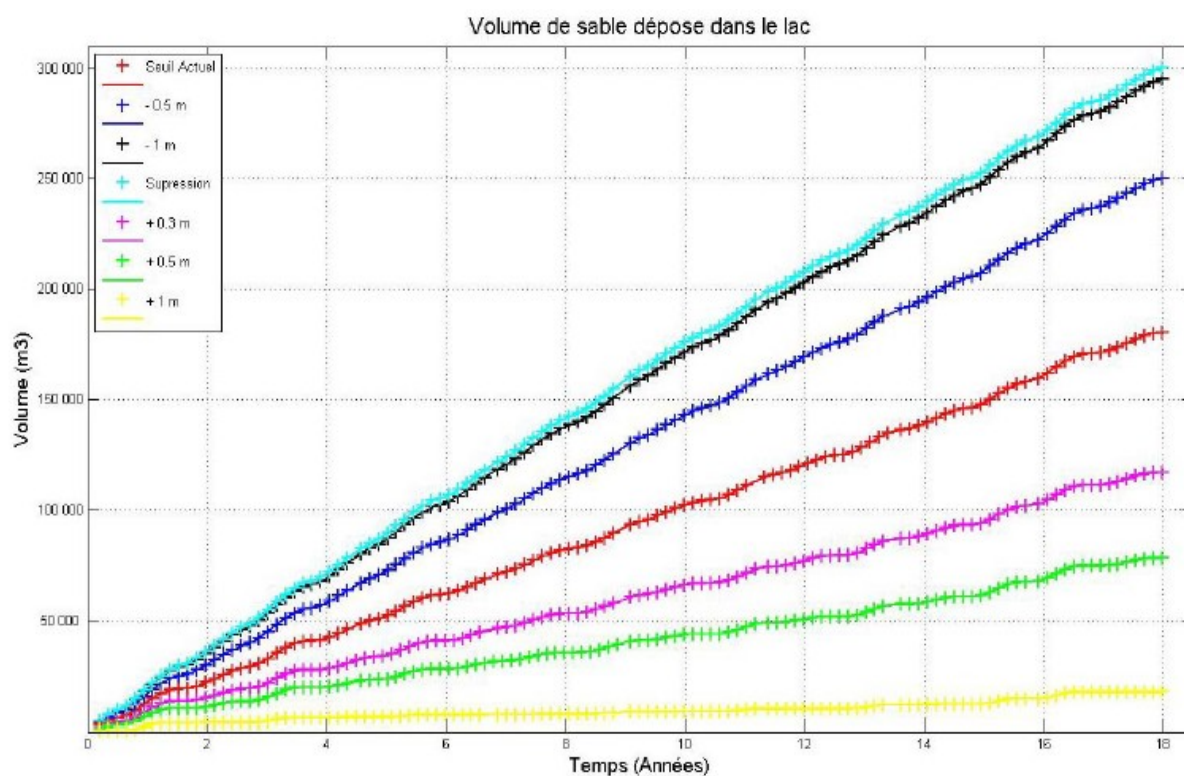


Figure 51 – Volumes de sable déposés dans le lac au cours du temps pour les différents niveaux de seuil envisagés

Figure 3: Entrée de sable dans le temps d'après Rivages Pro Tech

Une autre évolution pouvait être difficilement validée. En effet, par deux points il ne passe qu'une seule droite, mais un grand nombre de courbes.

Le problème de la procédure de cette validation réside bel et bien dans le manque de données d'entrée concernant la bathymétrie, et Rivages Pro a fait avec ce qu'on lui a fourni. Avec une autre série intermédiaire ou suffisamment postérieure à 2010, Rivages Pro Tech aurait pu démontrer ou infirmer la linéarité.

Pour imaginer la chose, -la figure 4- propose une autre évolution, elle sera défini comme un modèle " amorti ". Ici nous supposons qu'au fur et à mesure que le sable se dépose

dans le fond, les flux oscillants diminuent, et donc il y a de moins en moins de sédiments transportés, et par voie de conséquence qui se déposent. Bien entendu, ce modèle amorti ne repose sur aucun fait, pas plus du reste que la réponse linéaire. La réponse linéaire restant la plus objective lorsque nous n'avons que deux points. Notre modèle amorti est obtenu avec la génération de courbes maîtresses sur tableur. La réponse des deux modèles est identique au terme de la période. Les deux modèles décrivent avec autant de vérité les deux comportements. Sauf que nous sommes sûr que le modèle amorti est tracé à l'aide d'un tableur sans lien avec la réalité. **Mais le modèle Rivages Pro Tech reproduit il l'évolution réelle entre les deux points de 1992, et 2010 ?**

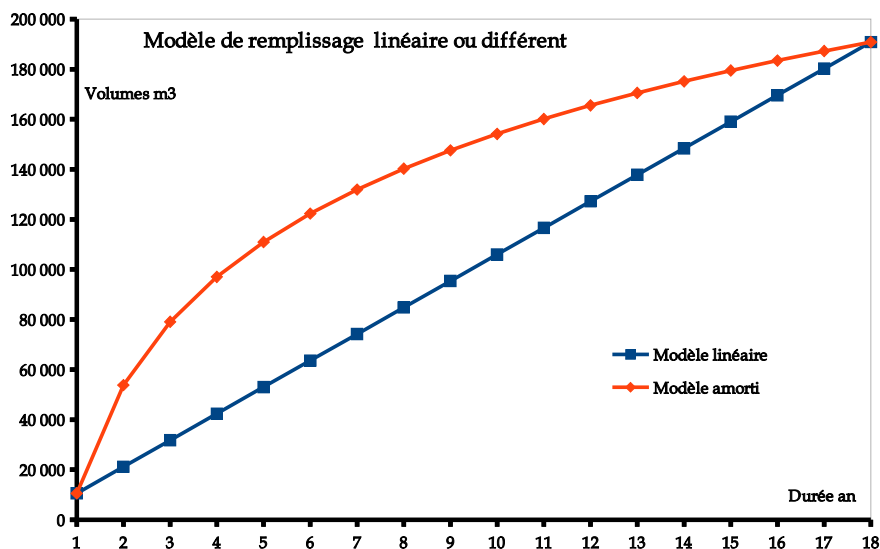


Figure 4: Modèle linéaire et modèle amorti

Le choix de la forme d'évolution du modèle est capitale lorsque l'on veut extrapoler. Par exemple, cherchons à savoir ce qui se passerait entre 1992, et 2028, si rien n'était fait -Figure 5-. C'est ce que fait Rivages Pro Tech dans une de ses propositions. Rien ne nous dit que Rivages Pro Tech a raison plus que notre modèle. Par contre, si pour la période 1992 2010 la réponse des deux modèles était identique, en 2028 elle devient très différente.

Utilisons le modèle Rivages Pro tech pour décrire ce qui s'est passé entre 1876 et 2010, et comparons les résultats avec notre modèle. Notre modèle, qui répétons le ne repose que sur une validation entre les points 1992 et 2010, est mathématiquement réellement juste, mais dans la description de la réalité réellement faux, peut être autant que celui de Rivages Pro tech.

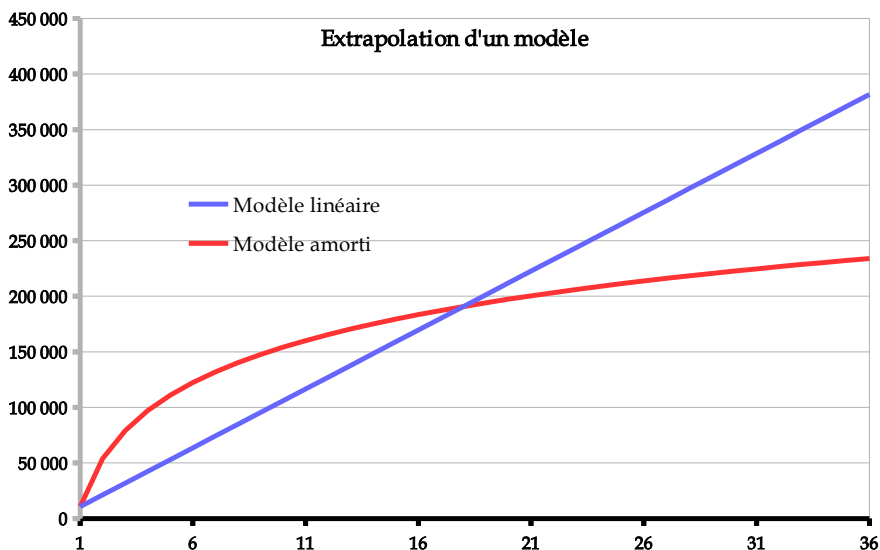


Figure 5: Extrapolation en 2028

Nous avons considéré deux périodes, le tableau 2 nous donne :

- De 1876 à 1960 sans seuil avec la rentrée moyenne donnée par la modélisation Rivages Pro Tech de 16 500 m<sup>3</sup>/an

- De 1960 à 1992 avec seuil et une entrée moyenne de 10 600 m<sup>3</sup>/an, toujours (donnée de Rivages Pro Tech).

	Modèle Linéaire m <sup>3</sup>	Modèle Amorti m <sup>3</sup>	Coefficient de variation
Sans seuil 84 ans	1 386 000	446 497	3,1
Avec seuil 32 ans	339 200	226 671	1,5
Total	1 725 200	673 169	2,6
Hauteur moyenne en m			
	2,9	1,1	2,6

Tableau 2: Modélisation entre 1876 et 1992

- La hauteur moyenne du sable est donnée pour une répartition à épaisseur constante sur les 60 ha sur 90 (donnée de Rivages Pro Tech).

La hauteur de sable est une vue théorique qui permet d'avoir un ordre de grandeur cohérent avec nos capacités d'estimation. Nous visualisons facilement 1, ou 3 m de hauteur de sable, mais moins facilement 680 000 ou 1 800 000 de m<sup>3</sup>. Les 60 ha correspondent à la surface du lac impactée par les dépôts de sable, toujours selon Rivages Pro Tech. Le sable est supposé se déposer en épaisseur constante, sur un fond plat, sans chenal ou autres îles à marée basse.

Nous utilisons les mêmes données de départ que Rivages Pro Tech, dans les mêmes conditions qu'ils utilisent pour faire la même extrapolation entre 2010 et 2028. Les résultats sont étonnants. Dans les deux premiers tiers du lac, avons nous eu une remontée des fonds de 3 m entre 1876 et 1992 ? Ou plutôt 1 m ? Nous n'avons pas la réponse. Nous savons simplement qu'il y avait encore de l'eau dans le lac en 1992. Nous ignorons la profondeur du lac d'eau douce initial. Il serait intéressant de chercher des documents de l'époque. Si rien n'est fait, aurons nous en moyenne 0,65 cm de sable en plus ou 0,40 en 2028 ?

Notre modèle ne repose pas sur grand chose, **mais l'hypothèse de Rivages Pro Tech est elle bien plus cohérente en extrapolation ?**

## Le projet de dragage

Une pièce d'eau fermée ou reliée au milieu extérieur présente une tendance à se combler avec le temps, c'est un fait. L'homme doit il intervenir ou pas est un choix politique. Soit on laisse faire la nature, soit on décide dans l'intérêt commun de modifier cette évolution. Lors de l'application de l'hypothèse consistant à modifier l'ordre naturel des choses, il faut agir avec beaucoup de précautions et se hâter avec beaucoup de lenteur. Et nous venons de voir que nous avons vraisemblablement un peu de temps.

Un dragage précédent très proche de ce qui est proposé a conduit à un déséquilibre profond du lac portant atteinte à l'image d'élégance océane de la station balnéaire.

Le dragage retenu par le porteur du projet n'est pas en accord avec Rivages Pro tech. **Ce n'est en tout cas pas LA SOLUTION donné par Rivages Pro tech** qui est la suivante :

*Le plan de dragage préconisé, tenant compte de l'ensemble des conclusions issues de cette étude comporte deux phases :*

- Une extraction de 240 000 m<sup>3</sup> extraits **en 2 à 4 ans** et répartis comme suit : 40 000 m<sup>3</sup> dans le canal amont et 200 000 m<sup>3</sup> dans la partie sud du lac.

- Une extraction de 250 000 m<sup>3</sup> dans la partie nord du lac **en 5 ans**.

La hauteur du seuil est une donnée tout à fait fantaisiste. Quatre valeurs officielles et une valeur particulière sont données. Mais Rivages Pro tech propose une amélioration inté-



ressante de ce seuil qui mériterait d'être mieux étudiée comme le demande Rivages Pro tech.

Nous constatons une profonde divergence entre le projet finalisé par le porteur de projet (extraction de 180 000 à 220 000 m<sup>3</sup> sur un an), alors que Rivages Pro tech propose d'établir sur plusieurs années, pour éviter que ne se reproduisent les déséquilibres du dragage de 1992 globalement proche de ce qui est défini par le porteur de projet.

L'étude Rivages Pro tech semble pêcher par la détermination de la cinétique de l'ensablement; nous pouvons supposer qu'avec le comblement progressif la vitesse de l'ensablement sera de plus en plus lente.

Nous avons soulevé le problème de la pollution potentielle des sédiments dans un autre document d'observations : " Observations relatives aux sédiments objets du dragage ".

Nous regrettons que l'histoire du lac et en particulier les études et propositions de la SPSH n'aient pas été prises en compte par le porteur de projet qui semble poussé par une hâte excessive liée peut être au besoin de faire pour montrer que l'on agit.

En conséquence, il semblerait que nous ayons le temps d'études complémentaires, pour affiner cette opération, qui en l'état actuel des choses nous paraît hors du champ immédiat de l'intérêt public.

### **Allons au lac voir si le sable est blond**

Le document était écrit, les conclusions du juriste posées, mais un sentiment confus, une gêne, était là, impalpable. Nous avons compris que le porteur de projet ne voulait pas entendre parler de la mémoire de la SPSH. Or, il est toujours utile de consulter la mémoire sociétale du passé.

L'ennui avec une formation scientifique, c'est qu'elle conduit à toujours aller au fond des démonstrations, au bout du raisonnement. Pour nous rassurer, après ce que nous avons découvert, et ce que nous supputions, nous avons décidé d'aller faire une petite promenade avec un vieux connaisseur du lac. Un chanteur pêcheur, qui le fréquente depuis son enfance, nous avait promis de nous montrer ses coins, où l'arénicole prospérait. Équipés d'une fourche, d'un appareil photo et d'une barque, nous avons fait un petit parcours à marée basse. Le parcours et les stations (numérotées de 1 à 5, et positionnées par GPS) sont donnés -Figure 3-. Pour chaque point, nous avons lié des photographies significatives de ce que nous avons découvert (le lecteur peut zoomer pour voir plus de détails).

Nous sommes partis du point 1. Avant de prendre la barque, un premier test, le ver était là et, surprise, un matériau noir aussi ! Sous une épaisseur de sable de 1 à 3 cm. Mais bon, nous étions près du bord en face des établissements Lamoliatte, près des parcs à huîtres, c'était peut être normal. Ce matériau noir est il un sable vasard, une vase compacte, ou autre chose ? Nous n'en savons rien, mais le noir semble indiquer du carbone, donc une possibilité de stockage de polluants. Avec notre fourche nous ne pouvons atteindre une autre strate en profondeur.

Le point 2 est une petite île formée d'un banc de sable au milieu du lac. Le banc est bas sur l'eau. Peu de vers mais encore ce matériau noir sous une couche de sable propre, de moins de 3 cm environ. L'eau remplit le trou rapidement.

Nous avons abordé le grand banc de sable du point 3. Toujours du noir sous 2 à 3 cm de sable, mais aussi, de petits herbiers de petites zostères (noltii). Sur ce banc, plus au sud,

un plateau d'une trentaine de centimètres s'est formé, et bien entendu du noir sous le sable. Plusieurs essais semblent montrer la présence de ce matériau noir partout au même niveau sur tout ce grand banc.

En remontant vers le point 4, nous pouvons apercevoir le résultat de nos sondages sur le sable de la partie basse du banc de sable du point 3. Les Points 4 et 5 se situent sur la rive ouest en bordure de l'eau. Ils comportent de belles plaques de Zostères, petite et grande (marina), et bien entendu, le noir toujours sous 1 à 4 ou 5 cm de sable. Nous avons également fait sortir un couteau de son trou. Sur le point 5, en certains endroits, il suffit de frotter avec le pied pour mettre la matière noire à jour.

Lors du retour au point 1, nous avons eu la joie de découvrir, en bordure nord des parcs à huîtres, de grandes plaques de grandes zostères (marina) qui nous avaient échappé au départ. Cela montre qu'il faut faire attention, une inattention, et nous passons à côté de détails importants.

Nous montrons ainsi, que les herbiers se sont relativement étendus, et qu'un matériau noir est partout sur notre parcours qui se situe sur le centre du dragage. De même, beaucoup de vers et autres coquillages, la vie grouille dans ce sable " mort ". Il nous semble que lors d'une réunion de pseudo concertation, le représentant d'un bureau d'étude, au demeurant sérieux (le bureau d'étude) nous avait affirmé que le sable était pur. C'est également l'affirmation plusieurs fois répétée dans l'étude d'impact.

Quelle est la composition de cette matière noire qui semble dense et de forte épaisseur ? Quelle est son origine ? Comment s'est elle formée ? Si sa formation est naturelle et consubstantielle aux dépôts de sédiments, alors cela explique peut être son apparition lors du précédent dragage de 1992. On aurait peut être décapé la fine couche de sable propre, et une partie de cette matière noire, et mis au contact de l'air de l'eau le reste. En tout état de cause, sa présence semble interdire le dépôt de sables pur sur la plage de la savane

Nous avons fait une remarque en indiquant que par le passé, nous avons eu en face de nous des bureaux d'études qui n'avaient pour objectif que de confirmer la réponse attendue par le porteur de projet. Ce Monsieur s'était offusqué que l'on ose mettre en doute son travail. Ma foi, certains pourraient avoir l'indignation plus sélective, et la complaisance moins évidente. Il nous semble que des fautes graves ont été commises. On s'apprêtait à engraisser la plage de la savane avec cette matière noire, vraisemblablement polluée. Heureusement que les associations, une fois de plus, sont là pour pallier des inconsciences certaines. Nous ne chercherons pas les responsables, ce n'est pas notre rôle.

Nous avons, nous aussi, commis une faute. Si nous avions commencé par le début, si nous avions fait cette petite ballade avant toute recherche, nous nous serions épargné beaucoup de temps, en réunions, en travaux de recherches et de rédaction ensuite, aussi inutiles les uns que les autres, mais aussi en mépris. Le chanteur pêcheur avait raison depuis le début, mais le poète n'a t il pas toujours raison avant tout le monde comme le disent les chansons. Peut être aurait il été utile que le porteur du projet ait fait cette petite balade, une fourche à vers en main, avant de considérer que son idée était géniale.

## **Conclusion**

A partir de notre étude , deux évidences s'imposent quant à l'illégalité de ce projet.

### **Légalité Externe:**

### Insuffisance de l'étude d'impact.

Les études d'impact doivent comporter les éléments indiqués par l'article R 122-5 du code de l'environnement.

Les études d'impact **doivent en particulier** donner les raisons qui justifient le projet retenu au regard de l'environnement et de la santé.

Cette justification a un caractère obligatoire.

Or il s'avère, comme nous venons de le rappeler, qu'une opération de dragage identique avait été effectuée à l'inter-saison 1992 avec les conséquences que nous avons décrites, que ce soit sur l'environnement du lac, que ce soit sur la salubrité publique.

Or il s'avère que l'étude d'impact ne comporte aucune justification du choix de cette opération de dragage qui sera identique à celle de l'année 1992 avec les conséquences catastrophiques que l'on connaît d'avance.

Si l'étude d'impact s'était attachée à se conformer à ces dispositions réglementaires, l'illégalité interne exposée ci-après n'aurait pas pu apparaître car cette opération, identique à celle de l'année 1992, n'aurait pas été envisagée.

Cette insuffisance majeure de l'étude d'impact entache d'illégalité l'opération choisie.

### Légalité interne

#### Erreur manifeste d'appréciation

Cette enquête est "préalable à la déclaration d'intérêt général à la restauration du trait de côte et **la restauration de la biodiversité du lac marin d'HOSSEGOR**" (souligné par nous).

Comme nous venons de l'exposer, l'opération de dragage présentée à cette enquête est identique à celle effectuée dans l'intersaison 1992.

Comme nous l'avons abondamment exposé dans notre étude, les conséquences de ce dragage avaient été catastrophiques pour l'environnement, la qualité biologique du lac et la salubrité publique.

Alors qu'un des objectifs annoncés de ces opérations de dragage serait "**la restauration de la biodiversité du lac marin d'HOSSEGOR**", ces opérations de dragage auront, comme nous l'avons démontré, des effets inverses, comme lors de l'opération identique de 1992.

Le choix de cette opération de dragage est donc entachée d'erreur manifeste d'appréciation et pourrait être annulée par la juridiction administrative pour ce seul fait.

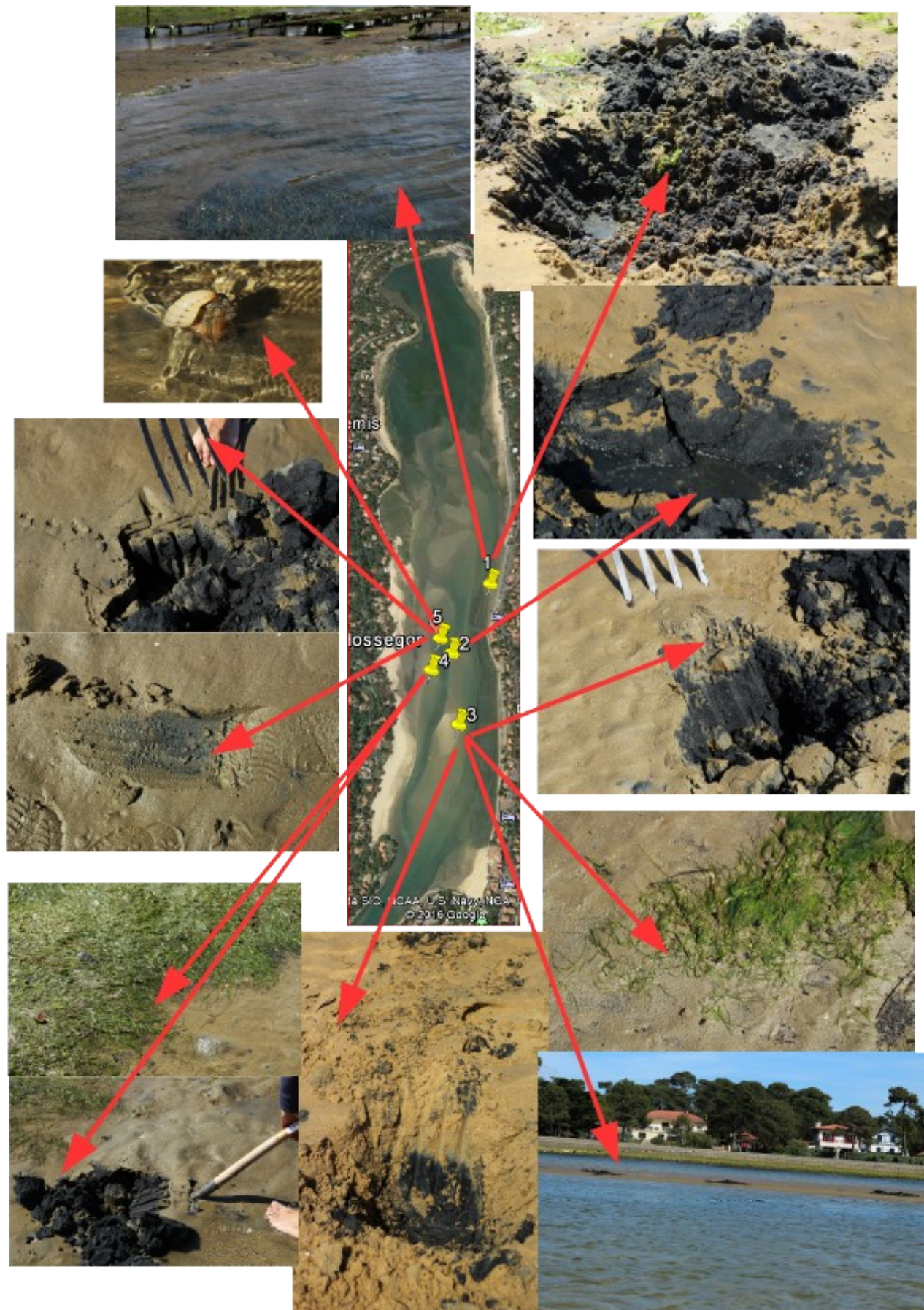


Figure 6: Ballade en 5 stations sur le lac